

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	28

Vote Pour :	64
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

17 JUIN 2025

Date d’Affichage

17 JUIN 2025

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 23 JUN 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent, ALBERGE Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à William VERGNES, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Françoise BOURDET à Christophe GOURMANEL, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Elisabeth LOYER, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Guy LEGROS à Ludovic RAU, Lucette ROUTABOUL à Sylvie DA SILVA, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Laurence CRANSAC-VELLARINO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Céu DA COSTA, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Francis PRADIER, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BAULES

N°124_2025

ACTES : 8.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 11- Approbation du bilan annuel du Programme Local de l’Habitat 2020-2025 de la Communauté d’agglomération pour l’année 2024

Exposé des motifs

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 a été adopté par le Conseil de Communauté du 16 décembre 2019. Un bilan annuel approuvé en Conseil doit permettre de faire état de l'avancement de la réalisation du PLH.

Le bilan de l'année 2024, annexé à la délibération, présente des chiffres actualisés (INSEE 2021) sur la dynamique démographique, conforme aux tendances relevées lors du bilan triennal : un taux de croissance important mais en ralentissement, un vieillissement marqué de la population et un desserrement croissant des ménages.

L'objectif de production est pour mémoire de 360 logements en moyenne par an, dont 108 logements sociaux. En 2024, 275 logements ont été produits (*Sit@del, logements commencés*) dont 137 logements sociaux.

Sur l'ensemble du parc, en 2024, la production diminue donc par rapport aux années précédentes pendant lesquelles la production était largement supérieure aux objectifs.

En matière de logement social, 2024 est une année de forte production (en moyenne 103 logements commencés entre 2020 et 2024). Cette hausse de la production se ressent sur les livraisons, 2024 représentant une année record (310 livraisons pour une moyenne de 34 les 4 années précédentes).

Sur le volet de la production de logements sociaux, l'agglomération a octroyé sur l'année 449 600 € d'aides aux bailleurs sociaux pour le financement de 135 logements, poursuivant ainsi son engagement en faveur du développement du parc social et notamment en direction de certains publics (PLAI, T2...). L'agglomération poursuit ses réflexions en faveur d'un développement compatible avec la sobriété foncière notamment via des diagnostics sur les friches, le lancement d'études urbaines et le déploiement de conventions EPF.

Sur l'amélioration du parc privé, l'année 2024 a été marquée par le lancement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en juillet, avec des objectifs ambitieux sur la rénovation thermique, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation, ainsi que des interventions renforcées sur les centres anciens au travers de l'OPAH-RU.

Enfin, en termes d'outils et d'animation partenariale, l'année 2024 a vu notamment le lancement de la structuration d'un observatoire de l'habitat et du foncier, la présentation du bilan triennal du PLH, l'organisation du Forum de l'Habitat à destination des professionnels et du grand public.

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.302-1, L.302-2 et L.302-3,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et notamment son article 6.1.3 relatif aux compétences en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 18 avril 2017 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du 16 décembre 2019 sur l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 (PLH) de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du 3 juin 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **prend acte** du bilan ci-annexé pour l'année 2024 de la mise en œuvre du Programme Local de L'habitat 2020-2025,
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document afférent,
- **décide de transmettre** le bilan ci-annexé au représentant de l'Etat dans le Département.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 02 JUL. 2025

- publication - mise en ligne

Le 02 JUL. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance,

Jean-François BAULES

La Première Vice-Présidente,

Présidente de séance

Martine SOUQUET



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025



ID : 081-200066124-20250623-124_2025-DE